PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

ARRÊTÉ N°2025/DREETS/CS-16

portant sur «la liste des personnes morales de droit privé habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire pour la région Pays de la Loire »

Le préfet de la région Pays de la Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 115-1, R. 266-1 à R. 266-12 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2019-703 du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre la précarité alimentaire ;

VU le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Fabrice Rigoulet-Roze préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

VU l'arrêté du 8 août 2012 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

VU l'arrêté n° 2024/SGAR/DREETS/n°419 du 8 août 2024 portant délégation de signature à M. Jérôme GIUDICELLI directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Pays de la Loire ;

VU l'arrêté n° 2024/DREETS/CS-52 du 05 novembre 2024 fixant la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire.

ARRÊTE

Article 1

La liste des personnes morales de droit privé, bénéficiant **d'une première habilitation** en Pays de la Loire à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire est arrêtée comme suit :

44 - LOIRE ATLANTIQUE				
ASSOCIATION DES MUSULMANS DE L'AGGLOMERATION NANTAISE ET SES ALENTOURS	92301618200019	319 route de Vannes	44800	Saint-Herblain
SOLIDARITES MIGRANTS A LA CHAPELLE SUR ERDRE	92372559200011	16 rue Olivier de Sesmaisons	44240	La Chapelle Sur Erdre
LA SOUPE AUX CAILLOUX 44	91803985000014	6 rue Marie-Thérèse Eyquem	44570	Trignac
LA GOUTTE D'O 44	84412722500010	15 rue d'Arras	44800	Saint-Herblain
SOLI'CITES	88757849000013	75 Rue des Plantes	44100	Nantes
53 - MAYENNE				
LE PANIER DES GLANEURS	93872623900016	Les Venardières	53170	La Bazouge-de-Chemeré
72 - SARTHE				
ASSOCIATION MAINS GENEREUSES - A.M.G	98525693200015	38 rue du Luxembourg	72000	Le Mans
CULTIVONS LE MIEUX MANGER	92996828700011	42 Grande Rue	72300	Sablé-sur-Sarthe

Article 2

L'habilitation est délivrée pour une durée de 3 ans pour les structures citées à l'article 1, bénéficiant d'une première habilitation, à compter de la date de signature du présent arrêté (renouvellement fin 2027).

Article 3

La liste des personnes morales de droit privé, bénéficiant d'un **renouvellement de leur habilitation** en Pays de la Loire à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire est arrêtée comme suit :

44 - LOIRE ATLANTIQUE				
AGAPE	91017256800016	39 rue de la Boucarderie	44360	Vigneux-de-Bretagne
ASSOCIATION PAIN PARTAGÉ	39968012300037	Parc activités Nord les Relandières	44850	Le Cellier
EDIT DE NANTES HABITAT JEUNES	78599478100026	9 rue du Bréa	44100	Nantes
EGIDE SOLIDARITE	81796601300028	11B rue du Bois Hardy	44120	Vertou
MARCHE ALTERNATIF BELLEVUE	90210026200010	25 rue du Jamet	44100	Nantes
SOLIDARITE ESTUAIRE	80490831700022	102 rue Gambetta	44000	Nantes
WOMAN ON FAITH	90782302500016	14 allée de l'Anjou	44110	Châteaubriant
49 - MAINE ET LOIRE				
CHRS BON PASTEUR	34779889400015	89 bis rue Saint Jacques	49100	Angers
SOLIDARITE TRELAZE	80786519100017	11 rue du Parc	49800	Trelaze
53 - MAYENNE				
KFD 53 MARAUDE	83373717400015	51 rue Jeanne Jugan	53000	Laval
72 - SARTHE				
ASSOCIATION ESPACE ASSOCIATIF FAMILLE JEUNESSE ET SOLIDARITES	33500331500017	1, allée Marie-Louise Souty	72240	Conlie
COMITE DE FRESNAY SUR SARTHE	79477537900017	Mairie - 2 Place de Bassum	72130	Fresnay Sur Sathe
GSEVHA	90410887500017	31 rue du nord	72000	Le mans
L'EPICERIE SOLIDAIRE DES QUARTIERS SUD LE MANS	83152532400024	246 rue de Laigné	72000	Le mans
LES TOQUES DU MERCREDI	90753497800016	2 rue Adeline Chippard	72000	Le mans
85 - VENDEE				
VISTA	31031106300146	3 bis rue des primevères	85340	Les Sables d'Olonne
LOGIS LA PACIFIQUE	42360170700015	1 chemin de la Pacifique	85360	La Tranche Sur Mer

Article 4

L'habilitation pour les structures citées à l'article 3 est renouvelée pour une durée de 5 ans pour les structures à compter de la date de signature du présent arrêté (renouvellement fin 2029).

Article 5

L'habilitation est délivrée pour la durée de l'année 2025 pour les deux structures citées ci-après, bénéficiant d'une première habilitation, à compter de la date de signature du présent arrêté (renouvellement à demander fin 2025).

44 - LOIRE ATLANTIQUE				
ASSOCIATION MEGVIE GRACE ET COMPASSION	93847925000012	13 rue Ampère	44240	La Chapelle Sur Erdre
49 - MAINE ET LOIRE				
UKRAINE, LA LIBERTE D'ETRE LIBRE	92399461000015	57 Rue Volney	49000	Angers

Article 6

En application des dispositions des articles R.312-1 et R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6, allée de l'Île-Gloriette - BP 24111 - 44041 Nantes Cedex 1).

Article 7

La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 04 AVR. 2025

Pour le Préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation
le directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Jérôme GIUDICELLI